



## Il a neigé sur Montpellier

Le 28 Février dernier, notre région a subi un événement climatique exceptionnel. La neige n'a cessé de tomber toute la journée du mercredi et a paralysé notre région et notre réseau.

De nombreux agents ce sont retrouvés bloqués sur leur lieu de travail, (certains ont dormis sur place dans les dépôts ou à proximité), d'autres sur la route pour regagner leur domicile ou venir travailler.

Nous avons immédiatement pris contact avec la Direction de TaM pour connaître la conduite à tenir dans les heures à venir.

Dans un deuxième temps, nous avons adressé un courrier à notre Directeur pour trouver une solution au pointage de ces journées.

Apparemment, nous avons su apporter les éléments nécessaires à sa réflexion pour avoir une réponse satisfaisante.

Immédiatement une réponse du Directeur nous a été adressée, disant qu'il porterait la plus grande attention à cette situation.

Depuis, nous l'avons relancé à plusieurs reprises et aujourd'hui, nous sommes satisfaits de sa réponse adaptée à cet événement.

Les deux journées d'intempéries du mercredi 28 Février et du 1<sup>er</sup> Mars 2018 seront payées. Ceux qui sont venus auront une journée supplémentaire pointée en congé, ceux qui auront réalisés des heures supplémentaires seront payés comme il se doit.

Nous considérons que c'est une bonne mesure et que la réponse de notre Directeur a été adaptée à cette situation exceptionnelle. Ceci qui prouve son attachement à répondre au plus près des attentes du personnel de TaM.

Nous rajouterons que si la Direction a pris cette décision, c'est qu'elle a pu constater l'implication des nombreux agents de différents services, (conducteurs, régulateurs, AACS, administratifs, etc...) et avec une mention particulière pour les agents du service des Installations Fixes qui ont réalisés un travail remarquable afin de permettre à notre réseau de fonctionner correctement et ce, au plus vite.



***Vous informer, vous défendre !***

***Ensemble !***

Montpellier, le 14 Mars 2018